

DELEGATION DE Madame Brigitte COLLET

D-2014/613
Réalisation d'une crèche multi-accueil rue Pierre Trébod.
Demande de subvention. Autorisation.

Madame Brigitte COLLET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par la délibération D-2014/270 du 26 mai 2014, vous avez autorisé à l'unanimité l'approbation de l'Avant Projet Définitif concernant la réalisation de la crèche multi-accueil, rue Pierre Trébod dans le quartier du Grand-Parc.

La structure sera dotée d'une capacité d'accueil de 90 enfants, dont 60 en accueil régulier, 30 en accueil occasionnel et d'un service d'accueil familial de 100 places (40 assistantes maternelles).

La CAF est susceptible d'apporter son soutien à la construction de la crèche dont le coût prévisionnel HT s'élève à 2.902.051,00 € (hors options), sur la base du plan de financement prévisionnel suivant :

Financiers	Montant en €	%
Caisse des Allocations Familiales	150.000,00 €	5,17 %
Ville de Bordeaux	2.752.051,00 €	94,83 %
	2.902.051,00 €	

Dans l'éventualité où ce cofinancement serait moindre, la Ville prendra à sa charge la différence.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à solliciter le cofinancement évoqué ci-dessus,
- à signer tout document y afférant,
- et à l'encaisser.

ADOpte A L'UNANIMITE

MME COLLET. -

Je vous ai souvent proposé au cours de ce Conseil Municipal des délibérations concernant des constructions de crèches neuves offrant des créations de places. Je vous rappelle les dernières :

Malbec, Berges du Lac, Mirassou, les Aubiers.

Nous inaugurerons prochainement la crèche Détrois à Caudéran, ainsi que la crèche Albert Thomas.

Mais il s'agit ici plutôt de la réalisation d'une crèche rue Pierre Trébod au Grand Parc qui va remplacer l'ancienne crèche du Grand Parc. Ce n'est pas une restructuration qui aurait été complexe sur le plan de la gestion des enfants, du personnel et des finances, il s'agit d'une reconstruction complète.

Cette nouvelle crèche accueillera 90 enfants, dont 60 en accueil régulier et 30 en halte-garderie, ainsi qu'une crèche familiale de 100 places, donc une augmentation de 16 places par rapport au bâtiment ancien.

Nous vous demandons de bien vouloir valider le plan de financement qui prévoit une subvention de la Caisse d'Allocations Familiales de 150.000 euros pour un coût total de 2.900.000 euros.

Cette crèche ouvrira en janvier 2016 si nous parvenons à respecter le calendrier des travaux.

M. LE MAIRE. -

Merci.

M. GUENRO

M. GUENRO. -

Monsieur le Maire, chers collègues, nous voterons évidemment favorablement cette délibération.

Ma question portera sur la restauration dans les crèches, sur l'alimentation.

Cette semaine en effet les parents de la crèche Jean Marquaux ont appris le départ début 2015 de la cuisinière de cette crèche et la fermeture de la cuisine. C'est la société « Ensemble » qui livrera les repas à partir du 1^{er} janvier 2015.

Nous ne comprenons pas pourquoi, alors qu'elle donnait satisfaction, cette petite cuisine doit fermer. C'est une perte de lien essentiel pour les enfants et une tendance générale qui nous semble inquiétante. Derrière la course à la norme et à l'hygiène se cache une tendance de fond qui fait croire que la sécurité alimentaire est garantie par l'industrie agroalimentaire et qu'elle est mise en danger par l'humain, par le fait main, le fait sur place.

On retrouve cette tendance à la fois chez les seniors, chez les petits, dans toutes les strates des accueils.

Cette tendance qui s'imisce partout est dangereuse pour le lien social, pour l'éducation au goût et pour la qualité alimentaire.

Pouvez-vous s'il vous plaît nous rappeler la politique de la mairie concernant la restauration des crèches et les raisons pour lesquelles vous avez choisi de supprimer cette cuisine plutôt que de la remettre aux normes ?

M. LE MAIRE. -

Mme DELAUNAY

MME DELAUNAY. -

C'est une incidente, Monsieur le Maire. Je voudrais simplement avoir une réponse sur la question du relogement du centre de prière qui se trouve sur le terrain de la future crèche. Vous savez que la mairie avait manqué deux occasions positives qui était le terrain Cluny, anciens locaux de l'aumônerie, et l'église Notre Dame de Lourdes rue Camille Godard, qui auraient pu être opportunément achetés par la mairie dans ce sens.

Quid maintenant de cette question ?

M. LE MAIRE. -

Mme COLLET

MME COLLET. -

Pour répondre à M. GUENRO, nous avons deux types de crèche, les crèches qui ont de grandes cuisines HACCP aux normes avec une qualité et une sécurité pour les enfants qui sont évidemment contrôlées par l'ARS. Pour celles-ci il n'y a pas de difficultés.

Pour d'autres qui sont plus petites, avec des cuisines qui ne sont pas suffisamment équipées, qui ne sont pas aux normes HACCP, nous avons fait le choix dans un premier temps de livrer des repas par le SIVU, mais ces repas n'étaient pas exactement en phase avec ce qu'on souhaite pour des enfants de cette petite tranche d'âge.

Donc il y a peu nous avons conclu un marché qui est d'ailleurs passé au Conseil Municipal avec une cuisine qui s'appelle « Ensemble », que vous avez citée, qui fait de très bons repas. On a été sur place les goûter. Ils sont vraiment de grande qualité. Cela nous permet d'éviter de faire des travaux onéreux dans certaines crèches. Je crois que c'est une bonne solution pour les finances de la ville.

M. LE MAIRE. -

Et pour la qualité des repas.

MME COLLET. -

Absolument. Je suis allée les goûter personnellement.

M. LE MAIRE. -

Vous avez les mêmes goûts qu'entre 2 et 3 ans... ?

(Rires)

M. LE MAIRE. -

Mme CAZALET

MME CAZALET. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, une explication que je vais volontiers donner à Mme DELAUNAY sur la réimplantation de la salle de prière du Grand Parc qui est effectivement pour l'instant installée dans un espace modulable qui disparaîtra du site à compter du mois d'août prochain pour permettre aux travaux de la crèche de se dérouler dans le calendrier initial.

Il est évident que nous relogerons cette association qui regroupe plusieurs centaines d'habitants du quartier du Grand Parc et de Bordeaux Nord.

Nous avons en ce moment, vous le savez Madame, bouclé l'étude d'urbanisme du Grand Parc. Monsieur le Maire la présentera aux habitants du quartier le 3 décembre dans sa version définitive avec le calendrier opérationnel qui maintenant s'y rattache.

Nous avons mis à jour avec les services de la DGA un certain nombre d'espaces fonciers qui donneront la possibilité de densifier ce quartier. Un de ces espaces sera réservé à cette association qui pourra ainsi se réinstaller dans le quartier dans des conditions dignes et dans un espace qui leur sera dévolu définitivement.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Qui vote contre ce projet de délibération ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.